



ASF IMMO SARL au capital de 15 000 € - RCS Nanterre 504699224
Siège social : 26/32 avenue de la Division Leclerc 92160 Antony
Tél : 01 46 74 54 54 - E-mail : laforet.antony@gmail.com

Ventes – Barème à compter du 15/09/2014

Honoraires de transaction (Hors cas particulier* - Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Jusqu'à 45 000 €	3 750 €	4 500 €
De 45 001 à 60.000 €	8.33 %	10%
De 60.001 à 75.000 €	7.50 %	9 %
De 75.001 à 100 000 €	6.66 %	8 %
De 100.001 à 140.000 €	5.83 %	7 %
De 140.001 à 300.000 €	5 %	6 %
Supérieur à 300.001 €	4,16 %	5 %

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

***Cas particulier** → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence : - L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais. - Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Locations – Barème à compter du 15/09/2014

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989, et pour les baux meublés, uniquement résidence principale :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 12 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 12 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur, valable sur les départements du 92/94
- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 10 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 12 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur, valable sur le département du 91
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur

Honoraires pour les autres baux :

Habitation hors résidence principale :

18% TTC du loyer annuel hors charges à la charge pour moitié entre le locataire et le bailleur.

Professionnels et commerciaux :

15% HT du loyer annuel, soit 18% TTC à la charge du locataire.

Prestations particulières – Barème à compter du 14/09/2014

Honoraires d'état des lieux :

(Hors baux régis par la loi du 6 juillet 1989)

300 € TTC à la charge du bailleur

N° TVA intra-communautaire : FR4650469922400011 – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle n92/A/0076 délivrée par la sous préfecture d'Antony – Activités : Transaction et Gestion - Garantie financière Transaction : CEGC 128 rue la Boetie 75008 Paris - Garantie financière Gestion : CEGC 128 rue la Boetie 75008 Paris
Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante